

Section de la HAUTE MARNE

Le 15 septembre 2009

Secrétaire Départementale Adjointe : Sabine MARIA TG CHAUMONT

Boite aux lettres électronique : fo.052@dgfip.finances.gouv.frSite Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>**CAPL N°3 (Agents) du 15/09/2009****Mouvement de mutation intra -départemental**

Un tableau des demandes de mutation a été présenté à la CAP.

Un point a été fait sur les demandes de mutation sur la même résidence administrative.

En effet le TPG peut « muter » sans avoir recours à la CAP des agents B ou C sur une même résidence administrative.

Actuellement il existe des demandes de mutation sur résidence « officielles » (écrites et figurant dans le tableau) et des « officieuses » (qui ne figurent pas dans le tableau car pas de demande écrite).

Après discussion, la Direction accepte de jouer la transparence.

Par conséquent tout agent voulant faire sa demande de mutation sur résidence, doit le faire par écrit pour tous postes souhaités.

Et même s'il n'y a aucune vacance connue.

En effet, les situations évoluant très vite, certains postes peuvent se libérer et donner satisfaction plus rapidement.

Le mouvement de M Berlie Philippe affecté au 01/09/09 de la T de Chevillon à la TP de ST Dizier a été voté.

Ce mouvement avait déjà été examiné et accepté lors de la cap du 12 mars dernier.

Recours en révision de notation

Deux recours ont été présentés. Mais l'administration nous a fait savoir qu'un recours était non recevable.

Précisions : les recours se font sur la note chiffrée et l'appréciation du notateur final, l'avis du notateur de 1^{er} degré ne restant qu'un avis.

Après examen du dossier recevable, l'administration ne veut pas accorder de bonification.

Le vote a porté sur deux points :

Appréciation du notateur final = parité syndicale s'est abstenue.

Maintien de la notation = FO abstention.

BULLETIN D ADHESION

NOM : Prénom :

Grade :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à Le

SIGNATURE